

La force d'un moratoire citoyen

Joël Nadeau

Number 755, March 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/67181ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nadeau, J. (2012). La force d'un moratoire citoyen. *Relations*, (755), 6–7.



résolution des problèmes environnementaux». En mettant sur pied des programmes d'enseignement et de recherche originaux avec la collaboration et l'engagement intellectuel de professeurs, étudiants et chercheurs, l'UQAM s'est faite pionnière dans ce domaine au Québec et dans la francophonie. Va-t-elle demeurer un chef de file?

En dépit de maigres ressources, les sciences de l'environnement connaissent un véritable engouement et affichent d'impressionnants résultats, comme en témoigne «Transition et renouveau, au cœur des enjeux environnementaux», le bilan 2010-2011 effectué par l'ISE. L'Institut réclame maintenant des moyens suffisants pour poursuivre et élargir son exigeante mission.

Les universités sont constamment soumises à des pressions susceptibles d'orienter leurs priorités. Les savoirs, l'accaparement des clientèles et les bénéfices de la délocalisation pour attirer celles-ci en sont les enjeux principaux. Si l'on exige que les universités produisent et transmettent des savoirs «utiles», on peut s'interroger sur le sens donné à cette utilité et, surtout, sur l'influence de la compétitivité et des mécanismes de financement dans son évaluation. Travailler à comprendre et à résoudre des problèmes environnementaux complexes importe-t-il moins que satisfaire aux attentes de retombées «commerciales»?

Développer, au sein des universités, une approche intersectorielle confronte aussi la rigidité de certaines règles institutionnelles et révèle la présence d'une hiérarchie pernicieuse entre les disciplines. Cette hiérarchie, toujours rampante dans les milieux scientifiques et souvent confortée par la conjoncture, est bien présente au moment où s'épanouissent des initiatives qui menacent des chasses gardées ou font émerger des convoitises. Le renouveau de l'ISE n'y échappe pas, comme le révèle cette citation extraite du bilan d'ouverture: «Et ce tournant

n'autorise plus ni l'exacerbation bien inutile de conflits de territoires, ni n'autorise de surseoir davantage encore aux solutions organisationnelles qui permettraient enfin de consacrer toutes les énergies aux enjeux réels, qui – bien au-delà des jeux et des enjeux académiques – sont ceux de la montée en puissance des menaces environnementales.»

Innové dans le respect de leurs missions constitue pour les universités un défi permanent qui ne devrait être entravé ni par des aspirations et ambitions personnelles, ni par des orien-

tations budgétaires empruntées au secteur commercial.

En outre, les menaces environnementales qui se multiplient accroissent l'urgence de soutenir celles et ceux qui s'attaquent de front à leur étude en les soustrayant à toute rationalité disciplinaire faisant fi des facteurs humains et sociaux et ce, à toutes les étapes du travail de recherche et d'enseignement. L'ISE est une référence dans ce domaine et il est temps qu'il dispose de ressources à la hauteur de son importante mission. ●

La force d'un moratoire citoyen

Le projet de loi 14 sur les mines, qui doit être adopté ce printemps, comporte encore des lacunes majeures que l'initiative Moratoire citoyen vise à dénoncer.

JOËL NADEAU

Il y a un peu plus d'un an, les citoyens de Saint-Camille, en Estrie, apprenaient les rouages de la *Loi sur les mines*, l'une des plus permissives au monde¹. L'entreprise Bowmore y effectuait de l'échantillonnage sur le territoire en catimini depuis deux ans. Même les élus n'étaient pas au courant de la situation. Les hélicoptères ont mis fin au secret de la démarche et la population s'est rapidement mobilisée. C'est ainsi que le conseil municipal de ce village de 500 habitants a refusé l'accès aux terrains municipaux à Bowmore (*Le Devoir*, 9 février 2011).

Depuis décembre dernier, c'est avec détermination que le comité Mine de rien de Saint-Camille parti-

cipe au Moratoire citoyen, une mobilisation d'envergure nationale afin de permettre aux citoyens de partout au Québec de se protéger des importantes lacunes qui demeurent dans la *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* (projet de loi 14). Lancée par trois grands groupes écologistes – le Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la Vallée du Saint-Laurent, Énergie alternative aux Îles-de-la-Madeleine et Pour que le Québec ait meilleure mine! –, cette initiative vise à forcer le gouvernement à adopter les modifications nécessaires afin que les droits des citoyens, leur

1. Selon l'OCDE, le Québec est le troisième territoire le plus attrayant pour l'industrie minière sur 72 pays analysés.

L'auteur est membre du comité Mine de rien de Saint-Camille



tant, un à un, les propriétaires fonciers sans passer d'abord par des consultations publiques et sans avoir obtenu l'autorisation de la collectivité.

Le seul droit qui reste à la population est d'interdire l'accès aux entreprises sur les terrains lors de la phase de l'exploration. L'initiative Moratoire citoyen vise donc à ce que les citoyens de partout au Québec puissent imposer un moratoire chez eux, en envoyant une lettre à la compagnie détenant un titre minier, gazier ou pétrolier sur leur terrain pour lui interdire l'accès à leur propriété. Cette situation concerne tous les Québécois peu importe la région, car il y a de fortes chances qu'une entreprise y détienne des claims miniers et qu'une autre y possède des titres gaziers, pouvant ainsi racheter le terrain des habitants et les exproprier en cas de refus. Les terrains voisins peuvent aussi être exploités sans dédommagement pour la population, comme en témoignent l'exemple honteux de la mine de Malartic et ces trop nombreux cas de nappes phréatiques contaminées.

Un site Internet (<moratoirecitoyen.com>) fournit les outils nécessaires pour réaliser cette démarche collective. ●

Hélicoptères faisant de l'exploration à Saint-Camille, décembre 2010. Photo : Comité Mine de rien de Saint-Camille

santé, leur territoire et leur environnement soient réellement protégés par cette nouvelle *Loi sur les mines* qui doit être adoptée ce printemps.

Malgré les amendements récents proposés par le gouvernement Charest afin de favoriser l'«acceptabilité sociale» de la loi, l'encadrement de l'industrie minière, gazière et pétrolière demeure insuffisant au Québec. Parmi les problèmes les plus frappants, il y a la préséance de cette loi sur les autres lois sur la vaste majorité du territoire québécois. Les compagnies n'auront effectivement aucune obligation de consulter ou d'obtenir l'autorisation des collectivités avant d'exécuter des travaux d'exploration sur leurs territoires. On note aussi un cadre de protection environnementale déficient car, entre autres, les coûts environne-

mentaux à long terme pour la société ne sont pas comptabilisés. On observe aussi l'absence de définition de l'expression «acceptabilité sociale», la quasi-absence d'implication des élus locaux, l'absence de protection des droits des citoyens (sauf pour les activités minières situées dans des périmètres urbains et de villégiature – moins de 1% du territoire québécois), le recours possible à l'expropriation, un système incomplet pour la restauration des sites, etc. Dans la proposition de la future loi, les entreprises conservent des pouvoirs démesurés. Le gouvernement Charest encourage ainsi la course aux minerais, gaz de schiste et pétrole, en donnant presque carte blanche aux entreprises. C'est ainsi que dans la nouvelle loi, les compagnies pourront «diviser pour régner» en ache-

8 mars - Journée internationale des femmes

Des femmes engagées UNE CONDITION GAGNANTE



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal